



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3715

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3715**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Dans le cadre de l'orientation n° 2, l'objectif 8 porte sur la sécurisation des parcours par l'accès au juste droit avec une attention particulière sur la simplification des démarches administratives. Le soutien à l'action des PIMMS répond à cet objectif, en proximité avec les habitants des quartiers "politique de la ville".

I - Contexte et objectifs

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics, EDF, ENGIE, Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), la Poste, la SNCF et Kéolis, en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de PIMMS.

Les PIMMS sont des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'informations, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux bénéficiaires des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en ligne, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte aujourd'hui 46 PIMMS à l'échelle nationale.

Ce concept a émergé sur le territoire de la Métropole, où ils sont au nombre de 7 et essentiellement implantés dans les quartiers prioritaires : Lyon 8° (États-Unis et Mermoz), Lyon 9° (Vaise), Bron (Terrailon), Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Depuis mars 2017, les 7 PIMMS de la Métropole sont reconnus Maisons de services au public.

L'association PIMMS a été créée le 11 octobre 1994, avec le 1^{er} PIMMS situé dans le quartier des États-Unis à Lyon 8°. Puis, elle a développé son concept dans d'autres quartiers de l'agglomération, créant à chaque occasion une association ad hoc. Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, une fusion-absorption de l'ensemble de ces associations a été opérée au sein de l'association "PIMMS Lyon agglomération", devenue "PIMMS Lyon Métropole" en juin 2015, dans un souci d'ancrage territorial et pour marquer le partenariat fort avec la collectivité.

Cette association a pour objet d'assurer un relais d'information et de médiation entre habitants de la Métropole et entreprises de service public adhérentes du PIMMS.

Elle sollicite le soutien financier de la Métropole pour la mise en œuvre de ses missions en 2019.

Le soutien au PIMMS Lyon Métropole doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes et publics éloignés de l'emploi, en apportant un service d'intermédiation entre les usagers et les différentes institutions.

II - Compte rendu des actions conduites en 2018 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2018-2959 du 17 septembre 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € à l'association pour son programme d'actions 2018.

Les PIMMS recrutent chaque année des médiateurs issus des quartiers prioritaires, en contrats aidés. Au 31 décembre 2018, le PIMMS comptait 40 agents médiateurs.

Les médiateurs vont au contact des habitants de la Métropole, en direction des populations les plus fragilisées, notamment, en adaptant les services aux demandes des habitants.

Plus de 200 000 personnes ont bénéficié des services du PIMMS en 2018.

1° - Profil des bénéficiaires des services du PIMMS

Les personnes ciblées par l'offre de services des PIMMS ne fréquentent pas facilement les institutions. 78 % des bénéficiaires habitent dans un quartier politique de la ville (QPV) de la Métropole. Les besoins sont souvent spécifiques en termes de compréhension de situations personnelles, d'accompagnement dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits et aux services. Ces usagers (38 % ont entre 25 et 50 ans, 34 % ont entre 51 et 64 ans, 16 % ont plus de 65 ans) ont souvent des difficultés culturelles, linguistiques, familiales, générationnelles et/ou financières.

2° - Principaux domaines dans lesquels les personnes sont accompagnées

- 23 % accès aux droits (aides sociales, emploi, logement, juridique et retraite),
- 19 % accès aux services publics (dossiers naturalisation et autres démarches, regroupement familial, autres services publics),
- 15 % gestion budgétaire (finance et surendettement),
- 15 % sécurité et prévention des conflits et incivilités,
- 5 % lutte contre la précarité énergétique (intervention à domicile, animation d'ateliers et médiation téléphonique),
- 3 % aide à la mobilité (vente de produits et accompagnement de parcours),

Les PIMMS ont obtenu la reconnaissance "Maisons de services au public" instituées par l'article 100 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui leur permettent d'être un interlocuteur identifié pour les allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

3° - Accès à l'emploi

Dans son rôle de tremplin emploi, le PIMMS recrute des habitants des QPV, demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle. Travailler au sein du PIMMS permet d'avoir une activité salariée tout en se formant et en étant accompagné vers une sortie positive du dispositif de contrats aidés.

Cette action a permis d'intégrer, de former et d'accompagner 20 médiateurs (issus des QPV) avec des tuteurs au sein du PIMMS et en complémentarité des conseillers emploi (Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, etc.). Grâce à l'accompagnement proposé, tout au long de l'année 2018, sur les 40 médiateurs présents, le PIMMS a compté 13 sorties, dont 75 % de sorties positives : 3 salariés sont sortis vers une formation qualifiante, 3 salariés sont sortis vers un emploi de droit commun et un salarié a créé son entreprise.

Dans le même objectif d'accompagnement et de professionnalisation, le PIMMS a accueilli, en 2018, 52 stagiaires.

III - Programme d'actions 2019 et plan prévisionnel de financement

L'objectif en 2019 est de répondre aux enjeux identifiés dans le schéma directeur et notamment :

- renforcer l'accueil et l'accompagnement des habitants du territoire métropolitain en proposant une nouvelle offre de services : ateliers numériques, médiations numériques à domicile, etc.,
- repérer les "invisibles" en coordination avec les autres acteurs du territoire et aller à leur rencontre,
- déployer une offre de service en direction des bailleurs du territoire métropolitain sur la maîtrise des énergies et l'accompagnement au numérique,
- veiller à la qualité de services et au professionnalisme des équipes du PIMMS en mettant en place un parcours de formation adapté : socle commun et modules de formation en fonction des appétences de chaque médiateur,
- créer des passerelles entre les partenaires publics et privés du PIMMS pour favoriser l'emploi durable des salariés et usagers.

Le PIMMS Lyon Métropole, travaille depuis 2018 sur la thématique de l'accès au logement social. En effet, dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole, le PIMMS a intégré, en tant qu'acteur de proximité, le service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux en cours de structuration. La spécialisation du PIMMS sur les questions d'accompagnement au numérique et les équipements mis à disposition est une réelle plus-value en termes d'accessibilité, puisque les demandeurs de logement social peuvent ainsi accéder plus facilement aux services en ligne (enregistrement de leur demande, utilisation du portail d'information www.logementsocial69.fr, prise de rendez-vous conseil, visualisation de la carte des logements sociaux, etc.) et être aidés dans leurs démarches si nécessaire.

Par ailleurs, en qualité de "Maisons de services au public", les PIMMS assurent l'accueil, l'information et l'orientation du public. Ils accompagnent les usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique), accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative), mettent en relation des usagers avec les opérateurs partenaires et identifient les situations individuelles qui nécessitent d'être portées à connaissance des partenaires.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	35 500	ventes	25 000
services extérieurs et autres	200 270	Métropole de Lyon	45 000
charges de personnel	1 179 000	Agence nationale service civique	5 600
impôts et taxes	91 000	Communes	42 000
autres charges	14 850	État	295 000
dotation aux amortissements	4 850	entreprises et aides privées	732 870
		aides sur contrats (Adultes relais, PEC)	350 000
		transferts de charges	30 000
Total	1 525 470	Total	1 525 470

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 €, au profit de l'association PIMMS Lyon Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PIMMS Lyon Métropole dans le cadre de son programme d'actions 2019 en faveur de l'insertion et l'emploi pour un montant total de 45 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association PIMMS Lyon Métropole.

2° - Autorise monsieur la Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5622 pour 40 000 € et chapitre 65 - opération n° 0P14O5639 pour 5 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.